

M.2

Transports publics



Contexte et enjeux

L'utilisation des transports publics au lieu des transports individuels motorisés participe à la limitation de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre induits sur le périmètre de la commune par les déplacements. Dans les communes-centre d'agglomération du canton de Fribourg, seulement 1/3 des déplacements étaient réalisés en transports publics en 2015 (cf. microrecensement mobilité et transports).

Objectifs 2030

Mettre en œuvre les conditions-cadres à la poursuite du déploiement d'un réseau de transports publics attractif sur le territoire communal. Conformément au Plan directeur cantonal, les Communes doivent tenir compte de la planification cantonale des transports publics et identifier sur le plan les arrêts existants, à améliorer, à créer ou à supprimer. L'objectif est d'atteindre un report modal de 10% au minimum des kilomètres parcourus sur le territoire communal, en combinaison avec les autres axes de mobilité.

Réduction des émissions de CO ₂ (t./an) par les acteurs de la commune			Adaptation face aux changements climatiques
Scope 1 : ~1'500	Scope 2 : Non	Scope 3 : Non	Non

Mesure(s)

- M.2.a Equipement des arrêts de bus
- M.2.b Desserte en transports publics

Coûts estimatifs

Planification :	Hors PCc	-
Réalisation :	Hors PCc	-